

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :

**Approbation de la
Convention CNES-
Pôle métropolitain
du Genevois
français – France
2030 « suivi de
l'éclairage nocturne
dans les territoires
et la réduction des
effets de la pollution
lumineuse »**

N° BU2025-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 13
Pouvoir : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 septembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 05 septembre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN - M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Julien BOUCHET – M. Sébastien JAVOGUES - M. Claude THABUIS - Mme Chrystelle BEURRIER– Mme Nadine PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Christophe ARMINJON- M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT

• **Délégués excusés :**

Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Philippe MONET - M. Stéphane VALLI

Approbation de la Convention CNES- Pôle métropolitain du Genevois français – France 2030 « suivi de l'éclairage nocturne dans les territoires et la réduction des effets de la pollution lumineuse »

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Dans le cadre du programme France 2030, le CNES a lancé un programme innovants de suivi de l'éclairage nocturne et de réduction des effets de la pollution lumineuse. Le Pôle métropolitain du Genevois français a été retenu comme territoire d'ancrage aux côtés de Paris, du Grand Paris, de Montpellier Agglomération et de Brest Agglomération.

La convention encadre l'expression des besoins, la fourniture des données, et le suivi technique des prestations :

- Le CNES coordonne des démonstrations de services innovants liés à l'éclairage nocturne et à la pollution lumineuse fournis par le titulaire du marché, le consortium La Telescop et Airbus Defence & Space.
- Le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage à fournir les données nécessaires, analyser les livrables et participer aux revues annuelles et finales, dans la mesure de ses moyens techniques. Un comité de pilotage (réunion tous les 3 mois : visio/présentiel) et un comité d'orientation (réunion 1 fois par an) assurent le suivi, l'évaluation et la validation des démonstrations.

Il est proposé que le représentant du Pôle métropolitain dans la démarche soit la responsable du Pôle Transition écologique, en s'appuyant techniquement sur le service géomatique du Pôle.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé entre le CNES et le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre du programme France 2030 ;
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain à signer la convention avec le CNES et l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16 septembre 2025

Publié ou notifié le 16 septembre 2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the French Genevois Metropolitan Pole (Pôle Métropolitain du Genevois Français) is circular. It features a central figure holding a torch and a scale, with the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' around the perimeter and 'R.F.' at the bottom.



The seal of the French Genevois Metropolitan Pole (Pôle Métropolitain du Genevois Français) is circular. It features a central figure holding a torch and a scale, with the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' around the perimeter and 'R.F.' at the bottom.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.